



Tourriers, le 02 avril 2024

Affaire suivie par Sophie MEVELLEC
Courriel : direction@coeurdecharente.fr
Standard : 05 45 20 68 46

**Le Président à
Madame, Monsieur le maire**

Objet : transfert du pouvoir de police de la publicité (opposition/renoncement)

Madame, Monsieur le maire,
Cher(e)s collègues,

La Préfecture de la Charente a informé les Présidents d'EPCI et les maires de la Charente des nouvelles conditions d'exercice du pouvoir de police de la publicité telles qu'issues de la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021.

Comme vous le savez, la Communauté de communes Cœur de Charente est compétente en matière de PLUi. Par conséquent, le transfert du pouvoir de police de publicité au Président de l'EPCI sera effectif le 01/07/2024 si aucun maire de s'oppose ou au 1^{er} août 2024 si un ou plusieurs maires s'opposent au transfert et que le Président de l'EPCI ne renonce pas à son exercice.

Le sujet a été débattu en bureau communautaire et à cette occasion plusieurs maires m'ont fait part de leur attachement à exercer leur pouvoir de police de publicité, du fait notamment de leur proximité de terrain. J'envisage donc de respecter leur souhait et de renoncer à l'exercice de ce pouvoir de police à l'échéance du 1^{er} août 2024.

Ainsi, je souhaite recueillir votre position sur le sujet. Si vous souhaitez vous opposer à ce transfert automatique, je vous invite à prendre un arrêté d'opposition au transfert du pouvoir de police de publicité (cf. modèle ci-joint), qu'il vous appartient de transmettre à la Préfète au titre du contrôle de légalité.

Par suite, je vous invite à me transmettre cet arrêté, le cas échéant.

Restant à votre écoute, je vous prie, Madame, Monsieur le maire, cher(e)s collègues, de croire en l'assurance de ma parfaite considération.

Christian CROIZARD
Président Communauté de communes Cœur de Charente

PJ : modèle arrêté d'opposition au
transfert du pouvoir de police de publicité

